

In medio stat virtus

MOUSSY et vous

Lettre d'information

Les nouvelles intercommunalités

OÙ LA FIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU VEXIN

Fusion des CC Plateau du Vexin, CC 3 vallées du Vexin et CC Val de Viosne entre elles.

Juin

Année 2011, N° 8

Dans ce numéro :

Vie du village 2

Travaux 2

Gros plan sur... 3

Divers 3

Comment nous joindre 4

Les sentes et chemins de Moussy 4

L'étang de la fontaine du Bellay 4

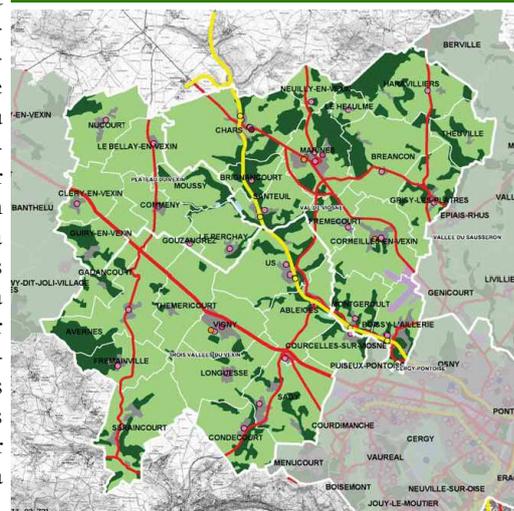
La nouvelle CC en chiffres...

- 34 communes
- 23 000 habitants
- 234 km²
- 100 hab. au km²

2013. A cette date, toutes les communes de France devront être intégrées à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Nommées communautés de communes ou communautés d'agglomérations, la différence ne se mesure que par le nombre d'habitants des communes qui les composent. Le but de ces regroupements est de mutualiser certaines compétences comme la voirie ou la petite enfance (pour nous les routes communales et le centre de loisirs) par exemple. La loi stipule que le nombre d'habitants des structures doit être supérieur ou égal à 5 000.

En application de la réforme des collectivités locales, les préfets ont rendu public leurs schémas départementaux de coopération intercommunale. En effet, le préfet du Val-d'Oise, Pierre-Henry Maccioni a présenté son projet proposant de ramener à 15 (contre 18 à l'heure actuelle), le nombre d'intercommunalités dans le Val-d'Oise. Sur les 185 communes que compte le département, 29 ne sont pas encore rattachées à une communauté de communes ou d'agglomération comme le canton de Magny-en-Vexin. Notre village, quant à lui, est membre de la Communauté de Communes du Plateau du Vexin depuis 2003. Ne comptant que 2 800 habitants, celle-ci a l'obligation légale de se regrouper avec une autre. La proposition du Préfet est d'en fusionner 3 au total. La CCPV rejoindrait donc la CC Val de Viosne (Marines) et la CC des 3 vallées (Vigny). Une commission départementale (CDCI) a été créée à cet effet. Elle a toute légitimité à statuer sur les propositions du préfet. Dans ce sens, la création de la future communauté de communes nous concernant s'annonce plus clairement. Les conseils municipaux et communautaires doivent délibérer dans un délai de trois mois. Le schéma définitif sera officialisé en fin d'année. A suivre donc.

Le périmètre de la nouvelle CC serait identique à celui des cantons de Vigny et de Marines - à quelques exceptions.



En supplément avec ce numéro, trois dépliants présentant notre patrimoine :

- Les sentes et chemins de Moussy
- Le château
- L'église



Le mot du maire



Les temps changent. En perpétuel mouvement, les choses évoluent. Les sociétés bougent, se cherchent, s'affrontent pour enfin laisser place à une nouvelle réalité. Mais au fond, ne s'agit-il pas d'une énième redistribution ou d'un basculement de rôles ? Des glissements de compétences d'une entité vers une autre, il en va ainsi de nos collectivités. Pensez donc : l'intercommunalité qui se dessine pour notre commune en regrouperait 33 autres pour 23 000 habitants. Et nous, et nous, et nous ? Avec ses 157 habitants et son unique représentant au futur conseil

communautaire, de quel poids pèserait-elle devant cette « machine administrative » (comme d'ailleurs la quasi-totalité de celles de l'actuelle communauté de communes) ? Il ne manquerait plus que cette nouvelle structure se politise. De ce fait, en quoi les habitants s'y retrouveraient-ils ? C'est ainsi. Alors il faudra se trouver à l'intérieur de ce courant pour compter et avancer. Allons bon ! Nos villages gaulois râlent, boudent à nouveau... L'Homo Vexinus n'est pas (toujours) facile à vivre, certes. Néanmoins voici quelques raisons d'espérer : ces structures répondront à des besoins auxquels nos mairies seules ne peuvent pas subvenir ou alors difficilement. La petite enfance en est un exemple... Mais si la volonté

finale est de laisser à nos communes la jouissance de leur liberté en restant maître de leur destin, alors oui, cela pourrait être une chance pour celles et ceux qui y vivent. Ce n'est pas la résistance à l'évolution qui nous permettra d'exister, mais l'utilisation de cette énergie à bon escient et, sans doute, différemment. Changer notre schéma de pensée... Il nous appartient de créer l'avenir. Suivre le progrès, n'est-ce pas déjà être en retard quand il faudrait, à n'en point douter, le précéder ? Il nous reste encore des marges de manœuvre, une lueur d'espoir pour peu que nous travaillions tous dans le même sens, avec la même ambition, pour le même but. Développer nos

« richesses », ensemble défricher l'avenir de nos enfants, influencer sur le destin de notre territoire. L'énergie, l'environnement, la gestion de nos espaces, l'éducation (enfin l'ouverture d'un lycée dans le Vexin ?), le développement de nouveaux services, qu'ils soient proposés à la personne ou bien aux entreprises grâce aux technologies entre autres, voilà des thèmes qu'il nous appartient d'approfondir. La mondialisation engendre la proximité. En perpétuel mouvement encore, nous devons dès aujourd'hui, nous ancrer dans le futur.

Philippe HOUDAILLE

Vie du village

Pour le bien de tous...



Les jeunes et l'aire de jeux

Voilà donc 3 mois que Moussy dispose d'une aire de jeux. Chacun a pu découvrir ce nouveau lieu de vie où se rencontrent petits et grands autour du terrain de sports. Je voudrai rappeler aux enfants les engagements qu'ils ont pris dans la charte rédigée d'un commun accord (voir article « zoom sur »). En effet, très vite, nous avons constaté les premières incivilités : des déchets traînent régulièrement au sol (malgré la présence de poubelles), des tuiles de l'abri ont été cassées, le filet de but endommagé et même un pare brise de voiture fêlé... Nous avons repris certains à courir ou à jouer sur la route. La commune continue à améliorer la place en installant des barrières afin de bien délimiter le terrain. Mais il est essentiel que les utilisateurs, **de tous âges**, respectent le terrain, ses limites et ses règles. Je compte sur vous tous pour prendre soin de cet équipement pour le bien-être et le plaisir de chacun. *Le maire*

• Jeux inter-villages



Destinés aux enfants de 8 à 14 ans, ils se sont déroulés le 14 mai dernier à Commeny Coorganisatrice, notre commune était représentée par 16 de ses enfants. Théméricourt a remporté l'épreuve, lui donnant ainsi le droit de les organiser l'an prochain. Merci à la commune de Commeny de nous avoir associés à cette journée ensoleillée.

Futuroscope

La CCPV organise une journée au futuroscope pour ses jeunes de 12 à 17 ans le vendredi 8 juillet.



• PNR

Réélu conseiller général en mars dernier pour 3 ans (voir le précédent n° de ce journal), Jean PICHERY a été élu président du Parc Naturel Régional du Vexin le 2 mai dernier. Il succède à Gérard CLAU-

DEL, qui a mis un terme à sa carrière d'édile.

• Déclaration préalable de travaux.

L'arrêté du 10 février 2011 créant deux nouveaux formulaires de déclaration préalable vient d'être publié au Journal officiel. Cet arrêté, qui répond à une attente aussi bien des particuliers, des élus que des professionnels, participe à la simplification des démarches concernant la réalisation de travaux et constructions non soumis à permis de construire. Dorénavant, en ce qui concerne notre commune, lorsque les travaux entrant dans le champ de la déclaration préalable portent sur une maison individuelle ou ses annexes, le pétitionnaire pourra utiliser le formulaire de déclaration préalable correspondant enregistré sous le numéro **CERFA 13703*01**.

Ce nouveau formulaire peut être rempli en ligne. Il est disponible sur le site www.service-public.fr par le lien suivant <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17578.xhtml>

Des questions avant de commencer vos travaux ? Contactez la mairie.



Notez le dès à présent !

Fête du Village samedi

10 septembre 2011

- 16 heures : kermesse
- 19 heures 30 : Dîner et soirée dansante

Cartes de transports scolaires

Le conseil municipal accorde une financière d'un montant de 20,00 € pour les cartes Optile et les cartes Imagine'R destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans. *Se renseigner en mairie.*



Travaux



• Ouverture d'un chemin



Le 28 février dernier, la portion du chemin n° 3 dit chemin de Moussy à Gouline et au Perchay a été rouverte. Il s'inscrit dans la volonté d'entretenir et de faire découvrir ce patrimoine communal à chacun. Située dans la zone des chemins soumis à réglementation d'accès (voir par ailleurs), une barrière a été installée à l'entrée de la portion évoquée.



Panneau et barrière d'accès à la portion rouverte du chemin n°3

• Réfection de l'installation électrique à l'église...



...de l'ancien préau (qui fait office de local technique) et de la cave de la mairie.

En effet, ces installations vieillissantes avaient besoin d'être réparées et améliorées. Certains câbles ont été changés et des tableaux électriques ont été remplacés ou ajoutés.

• La toiture de la mairie



C'est parti pour l'opération n° 3 du contrat rural. Celle-ci concerne la réfection de la toiture. Les façades seront repeintes également. L'appel d'offre est lancé depuis le 16 mai avec un début

des travaux pour la fin juin (ce que nous espérons).

La charpente va être revue entièrement et les vieilles tuiles mécaniques laisseront place à des tuiles plates.

• Les aménagements de la place de la vieille mare



et de la sente de la ruelle Michon sont terminés. Ou-

vertes au public le 25 mars dernier et après 9 mois de travaux, les jeunes ont pu fouler la pelouse du terrain multisports. Rappelons que la place inclut une aire de stationnements ainsi qu'un espace pour la pétanque. L'achat d'un filet de volley-ball et la pose d'une clôture complètent les installations existantes.

L'arbre de Noël



L'église sous la neige



Les enfants - Chasse au trésor 2011 organisée par le foyer rural Etang de la fontaine du bellay

Gros plan sur...

... LA RÉUNION DES JEUNES (DE 5 À 20 ANS) DU SAMEDI 5 FÉVRIER DERNIER

... A 14 heures précises, messieurs Jean Piscini et Jacques Teyssier, bénévoles de l'association de la Prévention Routière entament le débat avec leur première question : "A quoi servent les panneaux de signalisation ?" Les jeunes, un peu timides dans un premier temps (mais cette timidité aura totalement disparu en moins d'une heure !) formulent des réponses "évasives". Petit à petit, le dialogue s'instaure. Un DVD interactif diffusé sur écran vidéo s'avère être d'une aide précieuse. Par exemple, il fait prendre conscience aux enfants d'attacher

correctement leur ceinture en voiture car à 50 km/h, un objet projeté multiplie par 30 son poids initial, qu'il est impératif, avant de traverser, de vérifier à gauche puis à droite l'absence de véhicule et de ne faire ni skate ni vélo (pour les enfants de moins de 8 ans) sur la route... La partie théorique prenant fin à 15 heures, c'est le moment de la mise en pratique. Les points sensibles de la commune sont analysés et font l'objet de rappels : marcher sur le trottoir, chose pas toujours aisée à Moussy car entre les 2 places, celui-ci n'est pas continu et une vigilance accrue reste de mise. Les jeunes arrivent sur la place de la vieille mare. Les règles de sécurité concernant

le franchissement du virage sont mentionnées : à pieds ou à vélo, EMPRUNTER EXCLUSIVEMENT l'allée en pavés qui dessert les deux extrémités de la place. Pour parer à la perte de contrôle d'un véhicule, une glissière posée sur la totalité du virage permettra une protection efficace..

Il est 16 heures. Le temps de marquer une pause est arrivé et permettra de se restaurer et de s'aérer !

Enfin le deuxième point à l'ordre du jour est abordé : rédaction de la charte d'utilisation de la place de la vieille mare dont un extrait figure ci-après.

Ce jour, samedi cinq février deux mille onze, nous, jeunes de la commune de Moussy, avons établi ensemble les règles d'utilisation de la place

de la vieille mare.

Nous avons affirmé qu'il n'était pas possible de vivre sans règlement. Aussi, nous nous engageons à respecter et à faire respecter à toute personne extérieure au village la charte dont le détail figure ci-dessous...

■ ■ ■ La suite sur le site internet de la commune.

Distance totale de freinage d'un véhicule			
Vitesse	Temps de perception et de réaction	Temps de freinage	Distance totale de freinage
30 km/h	13 m	5 m	18 m
50 km/h	21 m	14 m	35 m

Divers

• SMIRTOM

Depuis le 6 juin dernier, la collecte des déchets ménagers a changé. En effet, si le jour du ramassage des ordures reste identique, il en va autrement du tri sélectif qui se fait en alternance 1 semaine sur 2. Verre en semaine impaire, journaux - magazines et plastiques en semaine paire.

Pour télécharger le calendrier des passages, connectez-vous au site de la commune : www.moussy.fr

• Inscription sur la liste électorale

Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune vous devez vous présenter avant le 31 décembre de chaque année en mairie.

Vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, du livret de famille et de la dernière carte électorale le cas échéant.

• Collecte des encombrants pour la fin d'année

A sortir la veille au soir - 1 M3 par habitation.

Judi 13 octobre 2011

Les déchets d'équipements électriques et électroniques

doivent être déposés à la déchetterie.

• Déchetterie

Hiver : (01/10 – 30/03)

Lundi et mercredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h.

Été : (01/04 – 30/09)

Lundi et samedi :

9h-12h/14h-19h

Mercredi et vendredi : 14h-19h

Dimanche : 9h - 12h

• Nuisances

Pour rappel, horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux engendrant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8 h30 - 12h

14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h

15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h

16h - 19h

(uniquement les travaux de jardinage)

• Pertes et renouvellements de papiers

Le téléservice "Perte et renouvellement de papiers" accessible sur internet :

www.mon.service-public.fr vise à dématérialiser progressivement les formalités associées à la perte et au renouvellement de certains titres, permet de préremplir un ou plusieurs formulaires et de préparer les pièces justificatives à présenter lors du renouvellement du titre perdu.

• Sénatoriales

Les élections auront lieu le 25 septembre. À partir de 2011, le sénat sera renouvelable par moitié, en deux séries, tous les trois ans, pour tenir compte de la réduction de neuf à six ans de la durée du mandat sénatorial. Les sénateurs sont élus par les « grands électeurs » au suffrage universel indirect. En effet, le conseil municipal désigne un délégué parmi ses membres pour représenter la commune lors du vote. La « haute assemblée » est composée de 343 sénateurs.

• Fauchage

Les bords de la route communale ainsi que les chemins des fonts du village ont été fauchés.

• On ne le répètera jamais suffisamment !



Aux dépôts sauvages de déchets

Trop souvent des déchets sont retrouvés sur les lieux publics. Entre autres, des déchets verts et de vieux grillages sont déposés sur les chemins communaux. **Cela est inacceptable !** Ces actes sont répréhensibles. La déchetterie de Marines (gratuite pour les habitants) à laquelle notre commune adhère financièrement) est prévue à cet effet.

A certaines voitures...

... dont la vitesse excessive rend dangereuse la traversée du village. En raison de ce comportement et suite à la demande de parents, le conseil municipal a jugé nécessaire la création d'un plateau surélevé à l'entrée du village, côté place de la vieille mare. Une demande dans ce sens a été déposée au Conseil Général afin de diminuer la vitesse aux abords de cette place (voir l'article Zoom sur...). En attente également l'installation d'une chicane, côté rue du moulin neuf.

Le maire.



Comment nous joindre ?



1 place du Prieuré
95640 MOUSSY

Plus d'infos, retrouvez-nous sur le Web !

<http://www.moussy.fr>

La mairie est ouverte au public chaque samedi de 10 heures à midi. Mme Catherine Marie VICQ - secrétaire de Mairie - vous accueillera. Le maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités vous sont offertes pour nous joindre, merci de :

Laisser un message sur le répondeur en appelant le 01.30.27.20.14,

Envoyer un fax au même numéro,

Envoyer un Courriel => mairiemoussy95@free.fr

Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

Si vous souhaitez être destinataire d'informations concernant notre village, vous pouvez envoyer un message à l'adresse mairiemoussy95@free.fr Nous vous rajouterons à notre liste de diffusion.

Les chemins et sentes de Moussy Territoire de 475 hectares - 20 chemins pour une longueur de 18 kms

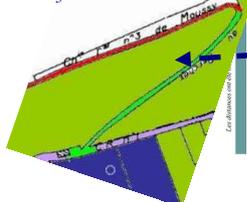


La plaquette de présentation est jointe à la lettre d'info

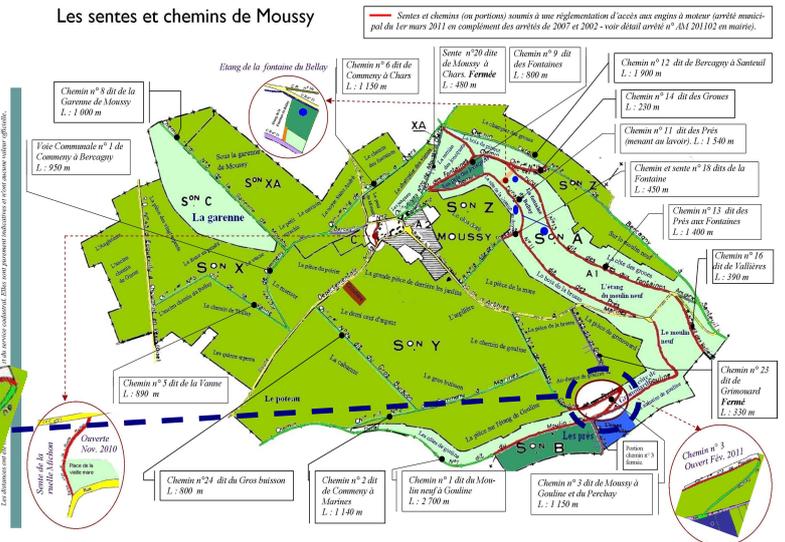
L'arrêté municipal 201102 qui complète ceux pris en 2002 et 2007, réglemente l'accès à certains chemins ou portions de chemins. Sont concernés ceux situés en vallées de Gouline et du Moulin Neuf. Appelés les fonts de Moussy en raison de

fontaines ou de sources présentes en ces lieux, il était important de protéger toute cette zone, particulièrement humide, en interdisant l'accès aux véhicules à moteur (sauf riverains). Des panneaux d'interdiction ainsi que des barrières ont été mis en place à chaque entrée des chemins concernés par Philippe Morin, notre cantonnier, aidé par Claude Lepert (un natif du village) employé à la ferme du « Lapin Compote ».

Portion du chemin n° 3 rouverte en février dernier.



Les sentes et chemins de Moussy



L'étang de la fontaine du Bellay



Nettoyage de l'étang et de ses abords : la commune organise une journée de bénévolat le samedi 25 juin (avec barbecue le midi) ! Invitations à suivre



Respectons notre environnement.



Propriété communale depuis fin avril, l'étang de la fontaine du Bellay s'inscrit maintenant dans le patrimoine de Moussy. Ce milieu naturel représente un intérêt écologique très important de par son hydro-morphologie (son fonctionnement hydraulique et sa forme) ainsi que par la végétation qui s'y trouve. Au total, la superficie de ces parcelles représente 3 500 m² auxquels s'ajoutent 200 m de berge. Cette acquisition a été possible grâce à l'aide financière du PNR. D'autres informations plus détaillées bientôt.



Le petit pont de bois qu'on traversera bientôt ... Il permettra de rejoindre l'étang (photo de droite) à partir du chemin n° 13 dit des prés aux fontaines



Cette lettre d'information a été rédigée par les membres de la commission Information&Communication, à savoir : Philippe Houdaille, Odette Hoff, Muriel Verbeke, Armelle Nicoud, Gérard Dupont, Monique Golfier, Roland Golfier qui vous souhaitent bonne lecture.

A Frédéric...

